

N^o 184. — Par décision du 1^{er} avril 1861, la solde de M. Hurtel, capitaine au long-cours, maître de port, est portée de 1,500 à 1,800 fr. à partir de ce jour.

N^o 185. — Par décision du 1^{er} avril 1861, le Sr Omnès est nommé magasinier de 3^e classe du Service colonial, à la solde annuelle de mille francs (1,000 fr.), sur le pied d'Europe.

N^o 186. — Par décision du 6 avril 1861, un congé de six mois est accordé à M. Poole, commissaire-priseur, pour se rendre en Australie où l'appellent ses affaires.

N^o 187. — Par ordre du Commandant, Commissaire Impérial, M. Landes (Paul), juge de paix, ayant terminé la mission qui lui avait été confiée aux îles Gambiers, sera débarqué du brick le *Railleur*, le 6 avril, jour de son arrivée à Papeete.

N^o 188. — Par décision du 8 avril 1861, M. Landes, juge de paix, de retour à Papeete, reprend, à compter de ce jour, l'exercice de ses fonctions, confiées en son absence à M. le sous-commissaire de marine Trastour.

N^o 189. — Par décision du 13 avril, M. Landes, juge de paix et notaire, est nommé officier de l'État-civil.

N^o 190. — Par décision du Commandant, Commissaire Impérial, prise en Conseil d'Administration dans la séance du 13 avril, M. Barion, pharmacien de 2^e classe de la marine, a été suspendu de ses fonctions par application de l'article 6 de l'ordonnance du 28 avril 1843.

N^o 191. — Par décision de l'Ordonnateur, en date du 18 avril, le sieur Hamon (Pierre), ex-écrivain auxiliaire des bureaux de l'Administration, est employé en la même qualité au bureau des fonds, à partir du dit jour, aux appointements de 1,500 f. par an.

N^o 192. — Par décision du Commissaire Impérial, prise en Conseil d'Administration dans la séance du 25 avril, le sieur Jean (Pierre), ex-